



---

# PROCÈS-VERBAL

---

Conseil d'Administration  
du Centre de Gestion

**Jeudi 2 octobre 2025**





CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

# Liste des présents et pouvoirs Conseil d'Administration du CDG

**Jeudi 2 octobre 2025**

Sur convocation en date du 23 septembre 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine s'est réuni le jeudi 2 octobre 2025, à 10 h 00, au Village des Collectivités Territoriales à Thorigné-Fouillard, sous la présidence de Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente du Centre de Gestion et Maire de LE RHEU.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES (élections)			
PÉTARD-VOISIN Chantal Maire de LE RHEU	PRÉSENTE	VINCENT Sandrine Maire de CHEVAIGNÉ	ABSENTE
LE COZ Louis Adjoint au Maire de REDON	PRÉSENT	BOUSSEKEY Françoise Maire de SAINTE-MARIE	ABSENTE
DOUTÉ-BOUTON Murielle Maire de PLÉLAN-LE-GRAND	PRÉSENTE	GRUEL Audrey Adjointe au Maire de BRÉAL-SOUS-MONTFORT	ABSENTE
SIMON-GLORY Évelyne Maire de PLESDER	PRÉSENTE	BROSSELLIER Christelle Maire de MESNIL-ROC'H	ABSENTE
SAVIGNAC Jean-Pierre Maire de CESSON-SÉVIGNÉ	PRÉSENT	CABANIS Florence Adjointe au Maire de PACÉ	ABSENTE
MORICE Marie-Christine Maire d'ÉTRELLES	PRÉSENTE	VEILLÉ Jean-Luc Maire de LE PERTRE	ABSENT
JOULAUD Françoise Adjointe au Maire de CHAVAGNE	POUVOIR à C. PÉTARD-VOISIN	GALIC Sylvie Maire de LE VERGER	ABSENTE
FOUJLÉ Alain Maire de FEINS	PRÉSENT	LAVASTRE Isabelle Maire de GAHARD	ABSENTE
CORNÉE Christelle Maire déléguée de RIVES-DU-COUESNON	POUVOIR à J.L. BEAUDOIN		
MERVIN Marie-Claire Adjointe au Maire de DINARD	PRÉSENTE	GUICHARD Pascal Conseiller Municipal de DINARD	ABSENT
BERTON Jean-Éric Maire de LA DOMINELAIS	POUVOIR à M.C. MERVIN		
PIEDVACHE Bernard Maire de BOISGERVILLY	POUVOIR à M. DOUTÉ-BOUTON	PASSILLY Karine Maire de SAINT-UNIAC	ABSENTE
FORET Alain Maire de LA CHAPELLE JANSON	ABSENT	BOUCHER Marie-Claire Maire de SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault	ABSENTE
DE LA VERGNE Aude Adjointe au Maire CHÂTEAUBOURG	PRÉSENTE	MIJOLE Nicolas Conseiller municipal de VITRÉ	ABSENT
ROUL Christophe Adjoint au Maire de GUIPRY-MESSAC	PRÉSENT	TANGUY Mickaël Conseiller municipal de GOVEN	ABSENT
BERTRAND Chrystèle Adjointe au Maire d'IFFENDIC	ABSENTE	GORRÉ Gérard Adjoint au Maire de LE CROUAIS	PRÉSENT
PRÉVERT Rose-Line Maire de LIEURON	ABSENTE	BRIÈRE Christèle Adjointe au Maire de PIPRIAC	ABSENTE
COCHAUD Yannick Maire d'ORGÈRES	POUVOIR à L. LE COZ	CHEVALIER Marion Adjointe au maire de BRUZ	ABSENTE
GAGNE Olivier Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC	ABSENT	PERRIN Paule Adjointe au Maire de MAEN ROCH	ABSENTE
BAKHOS Lara Conseillère municipale de SERVON-SUR-VILAINE	ABSENTE	RENAULT Yves Maire de CHÂTEAUGIRON	ABSENT
SORAI Pierre Maire de TRÉMÉHEUC	PRÉSENT	DUFEU Gérard Maire de VIEUX-VIEL	ABSENT





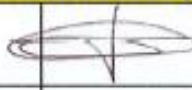





COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS (élections)			
CORNILAUD Dominique Vice-Président La Roche aux Fées Communauté Adjoint au Maire de JANZÉ	PRÉSENT	GALLARD Luc Président de La Roche aux Fées Communauté Maire de COËSMES	ABSENT
OULED-SGHAIER Anne-Laure Vice-Présidente de Liffré-Cormier Communauté Adjointe au Maire de LIFFRÉ	ABSENTE	FRAUD Emmanuel Vice-Président de Liffré-Cormier Communauté Maire de LIVRÉ SUR CHANGEON	ABSENT
BEAUDOIN Jean-Luc Vice-Président Saint-Malo Agglomération Maire de PLERGUER	PRÉSENT		
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE (désignations)			
PERRIN Stéphane Vice-Président du CONSEIL RÉGIONAL	ABSENT	KRUGER Katja Conseillère régionale	ABSENTE
PELLERIN Isabelle Vice-Présidente du CONSEIL RÉGIONAL	ABSENTE	CROCQ André Conseiller régional	ABSENT
GALLIER Maxime Conseiller régional	POUVOIR à JP. SAVIGNAC	PARMENTIER Mélina Conseillère régionale	ABSENTE
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENT (désignations)			
ROUX Laurence Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL	PRÉSENTE	COURTEILLE Anne-Françoise Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL	ABSENTE
BILLARD Armelle Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL	ABSENTE	GUIDONI Jean-Paul Conseiller départemental	ABSENT
BOHANNE Jean-François Conseiller départemental	PRÉSENT	FAILLÉ Charlotte Conseillère départementale	ABSENTE
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES (désignations)			
ROUSSET Emmanuelle Conseillère municipale déléguée Ville de RENNES Vice-Présidente de Rennes Métropole	POUVOIR à L. ROUX	GUILLOTIN Daniel Conseiller municipal délégué à la Ville de RENNES Conseiller métropolitain	ABSENT
CRANCE Jean-Virgile Adjoint au Maire de SAINT-MALO	PRÉSENT	LAUDE Sophie Adjointe au Maire de SAINT-MALO	ABSENTE
CARRÉ Maria Adjointe au Maire de FOUGÈRES	ABSENTE	BOUDET Serge Adjoint au Maire de FOUGÈRES	ABSENT
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS (élections)			
MESTRIES Gaëlle Administratrice du SDIS 35 Conseillère départementale	PRÉSENTE	NADESAN Yannick Administrateur du CCAS de RENNES Adjoint au Maire de RENNES	ABSENT
ROUX Catherine Conseillère de RENNES Métropole Adjointe au Maire d'ACIGNÉ	PRÉSENTE	PIROT-LEPRIZÉ Sophie Administratrice du CCAS de SAINT-MALO Adjointe au Maire de SAINT-MALO	ABSENTE
AUTRES PARTICIPANTS À LA SÉANCE			
RÉTO Hervé Administrateur des Finances Publiques Adjoint - Chef de Service Comptable « service de gestion comptable de Rennes »		ANDRÉ Sébastien Directeur Général des Services	
ZAM Laurent Directeur Général Adjoint Prospective et Emploi		PAVIOT Jean-Michel Directeur délégué « Relations aux collectivités & animation des réseaux »	
LAUNAY Ludivine Secrétaire Générale et Responsable Pilotage et Ressources Internes		BELLITI Laurence Responsable de l'activité Secrétariat de direction et Instances	
GOUPIL Mélanie Assistante de Direction			

Nombre de membres en exercice :	35
Quorum :	18
Nombre de membres présents :	19
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de votants :	26
Date de convocation :	23 septembre 2025
Secrétaire de séance :	Jean-Pierre SAVIGNAC

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE

Séance du 2 octobre 2025

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES (élections)			
PÉTARD-VOISIN Chantal Maire de LE RHEU		VINCENT Sandrine Maire de CHEVAIGNÉ	
LE COZ Louis Adjoint au Maire de REDON		BOUSSEKEY Françoise Maire de SAINTE-MARIE	
DOUTÉ-BOUTON Murielle Maire de PLÉLAN-LE-GRAND		GRUEL Audrey Adjointe au Maire de BRÉAL-SOUS-MONTFORT	
SIMON-GLORY Évelyne Maire de PLESDEB		BROSSELIER Christelle Maire de MESNIL-ROC'H	
SAVIGNAC Jean-Pierre Maire de CESSON-SÉVIGNÉ		CABANIS Florence Adjointe au Maire de PACÉ	
MORICE Marie-Christine Maire d'ÉTRELLES			
JOULAUD Françoise Adjointe au Maire de CHAVAGNE	Pouvoir à C. Pétard-Voisin	GALIC Sylvie Maire de LE VERGER	
FOUJLÉ Alain Maire de FEINS		LAVASTRE Isabelle Maire de GAHARD	
CORNÉE Christelle Maire déléguée de RIVES-DU-COUESNON	Pouvoir à J.L. Boudin		
MERVIN Marie-Claire Adjointe au Maire de DINARD		GUICHARD Pascal Conseiller Municipal de DINARD	
REYTON Jean-Eric Maire de LA DOMINELAIS	Pouvoir à N.C. Mervin		
PIEDVACHE Bernard Maire de BOISGERVILLY	Pouvoir à N. Doute-Bouton	PASSILLY Karine Maire de SAINT-UNIAC	
FORET Alain Maire de LA CHAPELLE JANSON		BOUCHER Marie-Claire Maire de SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT	
DE LA VERGNE Aude Adjointe au Maire de CHATEAUBOURG		MIJOLE Nicolas Conseiller municipal de VITRÉ	
ROUL Christophe Adjoint au Maire de GUIPRY-MESSAC		TANGUY Mickaël Conseiller municipal de GOVEN	
BERTRAND Chrystèle Adjointe au Maire d'IFFENDIC		GORRÉ Gérard Adjoint au Maire de LE CROUAIS	
PRÉVERT Rose-Line Maire de LIEURON		BRIÈRE Christèle Adjointe au Maire de PIPRIAC	
COCHAUD Yannick Maire d'ORCÈRES	Pouvoir à L. Le Coz	CHEVALIER Marion Adjointe au maire de BRUZ	
GAIGNE Olivier Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC		PERRIN Paule Adjointe au Maire de MAEN ROCH	
BAKHOS Lara Conseillère municipale de SERVON-SUR-VILAINE		RENAULT Yves Maire de CHATEAUGIRON	
SORAIIS Pierre Maire de TRÉMÈHEUC		DUFEU Gérard Maire de VIEUX-VIEL	

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS (élections)			
CORNILAUD Dominique Vice-Président de La Roche aux Fées Communauté Adjoint au Maire de JANZÉ		GALLARD Luc Président de La Roche aux Fées Communauté Maire de COËSMES	
OULED-SGHAJER Anne-Laure Vice-Présidente de Liffré-Cormier Communauté Adjointe au Maire de LIFFRÉ		FRAUD Emmanuel Vice-Président de Liffré-Cormier Communauté Maire de LIVRÉ SUR CHANGEON	
BEAUDOIN Jean-Luc Vice-Président Saint-Malo Agglomération Maire de PLERGUER			
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE (désignations)			
PERRIN Stéphane Vice-Président du CONSEIL RÉGIONAL		KRUGER Katja Conseillère régionale	
PELLERIN Isabelle Vice-Présidente du CONSEIL RÉGIONAL		CROCQ André Conseiller régional	
GALLIER Maxime Conseiller régional	BOUON à I.P. Sanguin	PARENTIER Méline Conseillère régionale	
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENT (désignations)			
ROUX Laurence Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL		COURTEILLE Anna-Françoise Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
BILLARD Armelle Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL		GUIDONI Jean-Paul Conseiller départemental	
BOHANNE Jean-François Conseiller départemental		FAILLE Charlotte Conseillère départementale	
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES (désignations)			
ROUSSFT Emmanuelle Conseillère municipale déléguée à la Ville de RENNES Vice-Présidente de Rennes Métropole	BOUON à L. Roux	GUILOTIN Daniel Conseiller municipal délégué à la Ville de RENNES Conseiller métropolitain	
CRANCE Jean-Virgile Adjoint au Maire de SAINT-MALO		LAUDE Sophie Adjointe au Maire de SAINT-MALO	
GARRÉ Maria Adjointe au Maire de FOUGÈRES		DOUDET Gerge Adjoint au Maire de FOUGÈRES	
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS (élections)			
MESTRIES Gaëlle Vice-Présidente du SDIS 35 Conseillère départementale		NADESAN Yannick Administrateur du CCAS de RENNES Adjoint au Maire de RENNES	
ROUX Catharine Conseillère de RENNES Métropole Adjointe au Maire d'ACIGNÉ	R		

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

**Jeudi 2 octobre 2025**

---

## ORDRE DU JOUR

---

### LES INFORMATIONS

---

- A. Marchés publics : décisions prises au titre de la délégation
- B. Activité de l'exécutif
- C. « Les Territoriales de Bretagne » le 2 décembre au Parc Expo de Saint-Brieuc : coopération des CDG bretons
- D. Processus d'adhésion à la convention de participation relative à la Protection Sociale Complémentaire « risque santé »
- E. GIP Informatique des CDG : actualités
  - 1. Ressources humaines
  - 2. Les locaux
  - 3. Les applications
  - 4. La gouvernance du GIP

### LA THÉMATIQUE

---

### LES DÉLIBÉRATIONS

---

- A. Collectivités et établissements publics adhérents : convention d'adhésion
- B. Concours et examens professionnels 2024-2025 : bilan financier et détermination du coût des candidats admis
  - 1. Concours d'attaché territorial 2024
  - 2. Examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché principal, session 2025
  - 3. Examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2025
  - 4. Examen professionnel d'accès par avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe, session 2025
  - 5. Examen professionnel d'accès par avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2025
- C. Barème de rémunération des examinateurs, intervenants et membres des jurys de concours et d'examens professionnels
- D. Mise à disposition de moyens humains, techniques et logistiques pour le concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisé par le SDIS 35 au titre de l'année 2026
- E. Autorisation d'ester en justice : concours de Capitaine des Sapeurs-Pompiers Professionnels 2026

- F. Marchés publics et groupement de commandes
  1. Marché public relatif à la fourniture de titres restaurant dématérialisés pour le personnel du CDG 35 et prestations associées
  2. Marché public relatif à la fourniture de titres de transport et prestations de réservation d'hébergement pour le compte du CDG 35
  3. Groupement de commandes relatif à la souscription de contrats d'assurances
- G. Demande de remise gracieuse
- H. Création d'une vacation "accompagnement parcours professionnel"
- I. Adhésion à la convention de participation risque santé proposée par le CDG 35
- J. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires : abrogation de la délibération n° 2013-77 et nouvelle délibération
- K. Cession d'un véhicule
- L. Partenariat hors convention générale missions facultatives GIP SIAO 35 et GIP Manoli
  1. Le GIP « SIAO 35 » (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation d'Ille et Vilaine)
  2. Le GIP « L'atelier Manoli, musée et jardin de sculptures »
- M. Déplacement au Congrès des Maires : mandat spécial

## LES ACTUALITÉS DU CDG 35

---

- A. Publications et focus

## LE CALENDRIER DES RÉUNIONS

---

- A. Bureau et Conseil d'Administration
- B. Commissions Paritaires : CAP - CCP
- C. Comité Social Territorial départemental
- D. Conseil Médical
- E. Autres rencontres

Madame la Présidente procède à l'appel et fait état des pouvoirs :

- |                      |                         |
|----------------------|-------------------------|
| ▪ Maxime GALLIER     | à Jean-Pierre SAVIGNAC  |
| ▪ Christelle CORNÉE  | à Jean-Luc BEAUDOIN     |
| ▪ Bernard PIEDVACHE  | à Murielle DOUTÉ-BOUTON |
| ▪ Emmanuelle ROUSSET | à Laurence ROUX         |
| ▪ Françoise JOULAUD  | à Chantal PÉTARD-VOISIN |
| ▪ Jean-Éric BERTON   | à Marie-Claire MERVIN   |
| ▪ Yannick COCHAUD    | à Louis LE COZ          |

Après avoir constaté que le quorum était atteint, elle ouvre la séance à 10 h 15.

Monsieur Jean-Pierre SAVIGNAC est désigné comme secrétaire de séance.

Madame la Présidente sollicite l'accord des membres du Conseil d'administration pour examiner le rapport présenté sur table concernant le déplacement au Congrès des Maires. Les membres émettent un avis favorable.

## Adoption du procès-verbal

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du jeudi 3 juillet 2025.



**Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du jeudi 3 juillet 2025 est déclaré adopté.**

# LES INFORMATIONS

## A. Marchés publics : décisions prises au titre de la délégation

Le Conseil d'Administration peut donner délégation à la Présidente pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion.

Pour mémoire, les membres du Conseil d'Administration ont donné délégation à la Présidente, par délibération n° 20-92 du 16 décembre 2020, pour toute la durée de son mandat, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La Présidente doit rendre compte au Conseil d'Administration de ses décisions prises à ce titre.



**Le Conseil d'Administration est informé des éléments suivants :**

### Marchés publics et consultations en cours :

- Le contrat n° 2025-49 relatif à la maintenance du photocopieur Toshiba situé au RDC a été signé avec KOESIO Ouest pour une durée d'un an ;
- Le contrat n° 2025-57 relatif à l'assurance de la responsabilité des gestionnaires publics a été signé avec AMF assurance pour une durée initiale d'un an reconductible 4 fois ;
- Acquisition d'un audiomètre et un testeur de vision auprès de la société FIM Médical pour le service santé au travail ;
- À la suite de l'acquisition d'un audiomètre et d'un testeur visio, le contrat 2025-58 relatif à leur maintenance a été signé avec FIM Médical pour une durée de 4 ans ;
- Le contrat 2025-62 relatif à l'apport des matières à la suite de la destruction des archives papier a été signé avec VEOLIA pour une durée de 3 ans ;
- Le contrat signé avec la société ARVAL, pour la location du véhicule PEUGEOT e-208/2019/5P électrique Active, immatriculation GB058MD, arrivant à son terme, la Présidente a pris la décision d'acquiescer ce véhicule.

## B. Activité de l'exécutif

Madame la Présidente informe les administrateurs des dates essentielles de l'activité de l'exécutif du Centre de Gestion, entre deux échéances du Conseil d'Administration, sont retracées dans le document ci-après.

Date	Objet	Président	Vice-Présidents	Directeurs	Responsables de service
<b>Réunions des instances du CDG 35</b>					
03/07/2025	Conseil d'Administration du CDG	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	
04/07/2025	Conseil de Discipline - Catégorie C	CPV			SG
12/09/2025	Conseil de Discipline - Formation des membres	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM		SG
18/09/2025	Bureau du CDG	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	
18/09/2025	Préparation Commission(s) Administrative(s) Paritaire(s) - Catégories A/B/C	CPV	ESG	JMP	SG/MV
18/09/2025	Préparation Commission Consultative Paritaire	CPV	ESG	JMP	SG/MV
23/09/2025	Commission(s) Administrative(s) Paritaire(s) - Catégories A/B/C	CPV	ESG/LLC/MDB/JPS		SG/MV
23/09/2025	Commission Consultative Paritaire	CPV	ESG/LLC/JPS		SG/MV
26/09/2025	Conseil de Discipline - Catégorie B	CPV			SG
26/09/2025	Conseil de Discipline - Catégorie C (en attente de saisine)	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM		SG
02/10/2025	Conseil d'Administration du CDG	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	
23/10/2025	Comité Social Territorial - Formation Plénière		ESG	JMP	
13/11/2025	Bureau du CDG	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	
27/11/2025	Conseil d'Administration du CDG	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	
27/11/2025	Préparation Commission(s) Administrative(s) Paritaire(s) - Catégories A/B/C	CPV	ESG	JMP	SG/MV
27/11/2025	Préparation Commission Consultative Paritaire	CPV	ESG	JMP	SG/MV
02/12/2025	Commission(s) Administrative(s) Paritaire(s) - Catégories A/B/C	CPV	ESG/LLC/MDB/JPS		SG/MV
02/12/2025	Commission Consultative Paritaire	CPV	ESG/LLC/JPS		SG/MV
11/12/2025	Comité Social Territorial - Formation Plénière		ESG	JMP	
<b>Réunions CDG et coopérations</b>					
04/09/2025	Bureau du GIP	CPV		SA	
11/09/2025	CA du GIP	CPV		SA	
24/09/2025	Bureau conjoint FNCDG/GIP	CPV		JMP	
24/09/2025	AG du GIP	CPV		SA	
15/10/2025	Réunion CDG coordonnateurs FNCDG	CPV		SA	
23/10/2025	Instance de suivi et de développement de la Coopération Concours Grand-Ouest	CPV		SA/LZ	NJ
04/11/2025	Bureau du GIP	CPV		SA	
14/11/2025	Instance stratégique de la Coopération Concours Grand Ouest	CPV	LLC	SA/LZ	NJ
18/11/2025	CA du GIP	CPV		SA	
19/11/2025	Réunion CDG coordonnateurs FNCDG	CPV		SA	
28/11/2025	Conseil régional d'orientation à Vannes	CPV		SA	
11/12/2025	AG FNCDG	CPV		SA	
11/12/2025	AG du GIP	CPV		SA	
12/12/2025	Conférence des Présidents des CDG bretons au CDG 35	CPV	MDB	SA/LZ	
<b>Rencontres avec les collectivités ou institutions</b>					
30/09/2025	Commission de coordination des employeurs territoriaux à Saint-Malo (annulée)	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	
18 au 20/11/2025	Congrès des Maires	CPV		SA	
<b>Rendez-vous et réunions internes CDG</b>					
16/09/2025	Comité de pilotage Relyens	CPV		SA/JMP	SS
07/10/2025	Demi-journée de convivialité CDG	CPV		SA/LZ/JMP	LL/SG/NJ/CN/CR/SS/LG/MV
10/10/2025	Ouverture PREMICOLO	CPV		JMP	CR
14/10/2025	Présentation budget Concours inter-région	CPV		SA/LZ/JMP	NJ
14/10/2025	Instance du Personnel	CPV	ESG/JPS	SA	LL

C. PÉTARD-VOISIN (CPV) - L. LE COZ (LLC) - M. DOUTÉ-BOUTON (DB) - É. SIMON-GLORY (ESG) - J.P. SAVIGNAC (JPS) - S. ANDRÉ (SA) - L. ZAM (LZ) - J.M. PAVIOT (JMP) - L. LAUNAY (LL) - S. GAUBERT (SG) - L. GIOVANNELLI (LG) - N. JACQUET (NJ) - C. NOBILET (CN) - C. RÉGNAULT (CR) - S. SOYER (SS) - M. VILSALMON (MV)



**Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de l'activité de l'exécutif.**

## C. « Les Territoriales de Bretagne » le 2 décembre au Parc Expo de Saint-Brieuc : coopération des CDG bretons



Madame la Présidente informe les administrateurs que le prochain colloque « [Les Territoriales de Bretagne](#) » aura lieu le mardi 2 décembre 2025 à Saint-Brieuc sur le thème « Elus, encadrants, agents : redessinons les relations "managers - managés" ! ».

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Côtes d'Armor pilote cette rencontre régionale à destination des élus et agents de la Fonction Publique Territoriale depuis plus de 10 ans. Celle-ci réunit environ 400 personnes dans un format chaque année renouvelé.

L'édition 2025 aura pour objectif de mieux comprendre les relations professionnelles dans nos organisations publiques, ceci afin d'imaginer de nouvelles formes, adaptées aux enjeux actuels de transformations managériales et sociétales.

La journée sera organisée en deux temps :

- une matinée proposant l'éclairage de 3 experts (universitaire, territorial...), lors de mini-conférences en format dynamique, afin de prendre de la hauteur sur le sujet,
- suivie l'après-midi d'ateliers pratiques ouvrant des pistes de réflexion et d'actions aux participants.

Les partenaires de ce projet ont été invités à une réunion de travail le vendredi 29 août pour débattre du contenu et de l'apport de chacun lors de cet événement.

Etant donné la thématique, le CDG 35 contribuera à cette rencontre régionale en pilotant un atelier l'après-midi, probablement avec le réseau des secrétaires généraux de Mairie sur la charte du binôme Maire-SGM. Les étudiants de Rennes 2, partenaire du projet, seront aussi invités à avoir un rôle plus actif lors de certains ateliers.

La Présidente invite les membres du Conseil d'Administration à s'inscrire à cette rencontre.



Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des informations relatives à la prochaine édition des Territoriales de Bretagne et à la coopération entre les CDG bretons.

## D. Processus d'adhésion à la convention de participation relative à la Protection Sociale Complémentaire « risque santé »

Jean-Pierre SAVIGNAC, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, lors de leur réunion du 3 juillet, le Centre de Gestion a fait le choix de retenir l'offre de Mutame et Plus pour la convention de participation « risque santé ».

La période estivale a été mise à profit pour élaborer les différents supports de communication à l'attention des employeurs et des agents.

Des actions de communication ont été envisagées dans un premier temps pour les employeurs et leur permettre de faire un choix sur le mode de participation financière : labellisation ou convention de participation.

Une réunion d'information était proposée le 2 septembre. Elle a remporté un vif succès avec plus de 206 participants. 197 collectivités étaient représentées.

Sur la base d'un support qui se voulait pédagogique, le Centre de Gestion et Mutame et Plus ont présenté :

- Les 3 niveaux de garanties à travers des exemples de remboursement ;
- La tarification avec des exemples selon la composition familiale ;
- Les étapes de contractualisation pour les employeurs et les modalités d'adhésion des agents ;
- Le rôle des services ressources humaines pour les prélèvements des cotisations sur le salaire.

Aux nombreuses questions formulées par les participants, significatives de l'intérêt porté à cette thématique, nous avons pu apporter des réponses adaptées. Les questionnements portaient sur les modalités de versement et le montant de la participation financière de l'employeur, les niveaux de couverture et les changements de niveaux, la question de la portabilité du contrat, les moyens mis à disposition par Mutame et Plus pour traiter les demandes d'adhésion et enfin les arguments en faveur d'une adhésion à la convention de participation proposée par le CDG.

Mutame et Plus a insisté sur le très bon niveau de garanties proposé (même sur un niveau 1) impossible à retrouver dans le cadre d'un contrat labellisé. Nous avons relevé, dans le cadre de la consultation, les tarifs compétitifs proposés par Mutame et plus. Nous avons évoqué lors de cette présentation les clauses d'encadrement des augmentations des cotisations.



Les actions de communication se poursuivent : actualisation de notre page du site internet, courrier d'informations, webinaire et enfin réponses aux sollicitations téléphoniques.

Pour acter leur choix, les collectivités devront délibérer, avec avis préalable du CST départemental ou local. Concernant le CST départemental, pour tenir compte des impératifs liés au calendrier des différentes étapes, une séance supplémentaire a été ajoutée (12 novembre 2025).

Pour les agents des collectivités qui auront opté pour la convention de participation, Mutame et Plus organisera des réunions d'informations ou des permanences afin de répondre notamment aux interrogations sur le niveau de garanties approprié en fonction des situations propres à chacun.

Jean-Pierre SAVIGNAC alerte sur les délais contraints et la nécessité d'être réactifs pour communiquer l'information au sein des collectivités.

Evelyne SIMON-GLORY précise que la plupart des organisations syndicales, réticentes à l'origine, ont changé de position et encouragent désormais la mise en place de la mutuelle.

Jean-Pierre SAVIGNAC précise que, contrairement à la plupart des mutuelles, il est possible avec MUTAME ET PLUS de modifier le niveau de couverture une fois dans l'année, à condition que l'ensemble des membres de la famille soit rattaché au même niveau.

En réponse à Jean-Luc BEAUDOIN, Jean-Pierre SAVIGNAC indique que MUTAME ET PLUS est consciente des délais de résiliation des mutuelles et s'est engagée à transmettre les informations dans les plus brefs délais.



**Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du processus d'adhésion à la convention de participation relative à la PSC risque santé.**

## E. GIP Informatique des CDG : actualités

Chantal PETARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que les instances du GIP informatique des CDG (Bureau puis CA, puis AG) se sont réunies en septembre. Les points marquants et les impacts sur le CDG 35 sont les suivants :

### 1. Ressources humaines

Le GIP connaît des difficultés à fidéliser des informaticiens à Paris et doit faire face à un turn-over important, ce qui peut déstabiliser l'équipe et les projets. Des renforts sont espérés notamment avec la mise à disposition d'un agent du CDG 22 qui passera de 25 % à 100 %. Le GIP va renouveler ses conventions de mise à disposition de moyens avec les CDG 22, 54 et 35. Il y a également un changement de comptable public issu de la DGFIP.

### 2. Les locaux

Depuis des années, le CNFPT met à disposition gracieusement des bureaux à la FNCDG et au GIP et ne demande qu'une participation aux charges. Le CNFPT souhaite régulariser cette mise à disposition gracieuse et, éventuellement, récupérer ces bureaux pour ses propres besoins. Le coût sera donc très largement augmenté. La question d'une recherche de locaux en dehors du CNFPT est posée, voire nécessaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027 si aucun nouveau partenariat n'est conclu avec le CNFPT.

### 3. Les applications

Le logiciel comptabilité analytique connaît un grand succès et les nouvelles contributions vont permettre de financer les développements. Se pose la question des moyens humains pour accompagner les nouveaux CDG et de l'augmentation du temps de mise à disposition d'une expertise métier du CDG 35.

Le GIP propose une prestation pour organiser les élections en vote électronique. 44 CDG ont décidé d'adhérer à ce groupement de commandes, notamment les plus petits. Les CDG bretons avaient décidé de s'organiser localement.

Le logiciel missions temporaires, en revanche, ne décolle pas en termes d'adhésions et le coût de maintenance et de développement de la version actuelle est à interroger au regard d'une offre concurrente d'un prestataire privé. Le CDG 35 s'implique dans cette réflexion car il est l'un des 2 plus grands CDG utilisateurs, avec le CDG 60, de la version actuelle.

La consultation sur un logiciel complet de médecine du travail et de prévention a finalement abouti après une relance de la procédure. 5 CDG vont y adhérer immédiatement, d'autres s'interrogent. Etant donné la phase de construction du service de santé au travail et du prix conséquent, il a été décidé au CDG 35 de renouveler le marché avec le prestataire actuel pour ne pas ajouter davantage de nouveautés. Plus tard, une éventuelle migration vers le logiciel choisi par le GIP pourra être étudiée. Le débat est en cours sur la position du GIP face aux développements de logiciels de santé, d'une part par le CDG 54, d'autre part par le CDG 88. Il y a un risque de retour en arrière sur des coopérations informatiques régionales. Ces initiatives montrent la diversité des attentes des CDG. Un groupe de travail devrait se constituer pour actualiser la stratégie du GIP vis-à-vis des logiciels, ce qui amènerait à des choix pour la prochaine gouvernance qui entraîneraient une adaptation des ressources.

### 4. La gouvernance du GIP

Une proposition de charte entre le GIP et l'Association Nationale des Directeurs de CDG fait débat sur la place des élus et des techniciens dans la gouvernance du GIP. Il faut trouver les bons termes pour reconnaître le rôle de conseil des directeurs tout en maintenant le pouvoir de décision des élus.



**Les membres du Conseil d'Administration sont invités à prendre connaissance des informations relatives au GIP Informatique des Centres de Gestion.**

---

# LA THÉMATIQUE

---

## Quels enjeux RH des collectivités lors du prochain mandat et quel rôle du CDG ?

Chantal PETARD-VOISIN, Présidente, présente aux membres du Conseil d'Administration le diaporama relatif aux enjeux RH des collectivités lors du prochain mandat et au rôle du CDG.

### Introduction :

- Période de préparation du CPOM qui commence :
  - o SWOT interne par services pour préciser la Trajectoire globale ;
  - o Échanges lors du Comité de Direction de rentrée ;
  - o Écoute lors de réunions de réseaux professionnels.
- Prévoir l'accueil des nouveaux administrateurs et des nouveaux élus :
  - o Faire quelques propositions de thèmes pour les prochains administrateurs afin de les aider à amorcer les échanges ;
  - o Présenter le CDG aux nouveaux élus et les accompagner dans leur début mandat sur les aspects RH.

### Les 3 enjeux en débat :

- 1) Quel accueil des nouveaux élus en 2026 avec quelle sensibilisation aux enjeux RH des collectivités ?
  - a. Une offre cohérente et complémentaire à construire ?
    - Les autres partenaires se positionnent : Université des Maires le 26 juin, propositions d'organismes de formation dont l'Arice avec un pack d'intégration à la carte ;
    - Le CDG 35 peut faire des propositions complémentaires d'accueil des nouveaux élus :
      - **Prioritairement en présentiel** : portes ouvertes à l'automne, tour des intercommunalités (par secteurs dans les grandes) pour présenter le CDG, ateliers payants adaptés dans les collectivités sur la relation élus/agents...
      - **En complémentarité à distance** : webinaires gratuits d'initiation au statut FPT de 2 heures...
  - b. Vers une plaquette commune avec l'AMF 35 ?
    - Esprit « Salon des Maires » avec la synergie des partenaires ;
    - Une plaquette commune comme dans les Côtes d'Armor en 2020

En réponse à Aude de la VERGNE, la Présidente informe que des formations RH sont déjà proposées, il s'agit maintenant de réfléchir à leur élargissement. Selon Aude de la VERGNE, le cadre du webinaire ne permet pas de poser des questions plus fines. Laurence ROUX préconise de s'appuyer sur les EPCI afin de recourir à la formation et à des temps collectifs. Marie-Christine MORICE suggère d'organiser une session de formation un samedi, à destination des élus actifs.

Murielle DOUTÉ-BOUOTON indique que la priorité consiste à sensibiliser les maires à leur rôle d'employeur, aux responsabilités qui en découlent et sur l'importance de participer à des formations et ateliers. Lorsque la collectivité dispose d'un adjoint RH, il convient de l'associer à la démarche.

En parallèle, il est essentiel de présenter le rôle du CDG et les services qu'il peut apporter. Il s'agit de développer une véritable culture du recours au CDG, en valorisant son accompagnement auprès des collectivités. Il est également recommandé de former les élus afin de leur faire prendre conscience des engagements liés à la signature de certains actes administratifs. Le dispositif peut prendre une forme mixte, alternant des temps en présentiel et des webinaires, afin de s'adapter aux emplois du temps des élus actifs.

Face au renouvellement très important attendu des élus, des inquiétudes émergent. Dominique CORNILLAUD se dit favorable à l'adoption d'une démarche progressive d'information et de formation.

Chantal PÉTARD-VOISIN indique qu'il est essentiel que le CDG apparaisse dans les documents de l'AMF afin qu'il puisse être référencé.

Murielle DOUTÉ-BOUOTON mentionne l'organisation de formations dédiées aux élus par le CDG 22. Une réflexion pourrait être engagée afin de l'intégrer dans le prochain CPOM.

La Présidente évoque sa participation à un théâtre-forum organisé par le CDG dans le cadre des élections de 2014 et du bon souvenir qu'elle en garde. Elle pense que le CDG doit être actif pour mobiliser les nouveaux élus sur la dimension RH de la fonction.

## 2) Comment pérenniser les équipes / rééquilibrer les RH (fidéliser / rajeunir) ?

- a. Vers un lien renforcé prévention et assurances ?
  - Renforcer les RDV particuliers en collectivité pour analyser l'absentéisme et actualiser les plans d'actions en prévention ?
  - Commenter les tableaux de bord trimestriels désormais envoyés ?
  - Généraliser les courriers d'alerte vers les collectivités les plus en difficulté pour maintenir leurs contrats ?
- b. Vers une stratégie d'accompagnement des reconversions plus développée ?
  - Encourager aux bilans professionnels à mi-carrière pour les métiers les plus exposés ?
  - Solliciter davantage l'Equipe Pluridisciplinaire de Maintien dans l'Emploi ?
  - Profiter des nouvelles possibilités sur la retraite progressive pour avancer sur la transmission des savoirs ?
- c. Vers un campus Den.bzh régionalisé ?
  - Pour rendre cohérente les offres départementales ?
  - Pour les formations dont la dimension départementale n'est pas suffisante type instructeur d'urbanisme et assistant comptable dans le 35 ?

Selon Murielle DOUTÉ-BOUOTON, il convient de distinguer deux sujets. Tout d'abord, elle préconise de valoriser les métiers et de montrer, à travers des exemples concrets, que des parcours de reconversion sont possibles et réalisables.

Ensuite, concernant le dispositif d'assistant comptable, les agents ne disposent pas toujours de temps suffisant pour encadrer une personne en apprentissage. Former ces apprentis impliquerait de prendre le risque de les affecter initialement à des collectivités sans besoins avant de les orienter vers celles qui en nécessitent. La Présidente indique que la deuxième cession d'assistant comptable a été lancée au regard de la réussite de la première et que des adaptations vont être étudiées.

Laurent ZAM souligne que les temps en présentiel favorisent les échanges entre stagiaires. Selon lui, le présentiel devrait également être mis à profit pour des travaux dirigés. Les périodes de stage, principalement destinées à la compréhension de l'environnement territorial, pourraient être raccourcies. Il insiste sur la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil des collectivités et s'interroge sur la possibilité de proposer des stages d'observation.

Chantal PÉTARD-VOISIN évoque un bilan à mi-parcours et des témoignages de parcours réussis de reconversion. Laurent ZAM mentionne la possibilité de passer d'une filière technique à une filière culturelle, en soulignant que cela représente un moindre coût lorsque l'agent est déjà en poste dans la commune, car il maîtrise les codes et le savoir-être. Dominique CORNILLAUD ajoute que cela prouve le souhait de l'agent d'évoluer dans la même organisation. Prendre le temps de le former sur son nouveau poste s'avère alors bénéfique pour la collectivité et source de satisfaction pour l'agent. Mieux vaut adopter cette approche plutôt qu'une nouvelle intégration qui ne fonctionnerait pas.

La Présidente fait part d'exemples de reconversions réussies au sein de sa commune. Laurence ROUX invite à aller au-delà des situations individuelles pour privilégier des approches collectives.

Chantal PÉTARD-VOISIN préconise d'approfondir la question de l'ingénierie de formation. Des agents ne peuvent plus assurer leurs missions et cette situation est souvent détectée trop tard.

### 3) Comment accompagner les transformations du service public local ?

- a. Quelle probabilité d'une accélération des mutualisations de services entre communes, d'une délégation au secteur privé de certaines activités, d'une réduction du périmètre d'actions des collectivités ?
- b. Vers un pilotage financier renforcé avec la comptabilité analytique et l'analyse de la masse salariale ?
- c. Quelle posture du CDG face aux blocages et conflits (rôle de la Formation Spécialisée du CST et de l'Unité Juridique et Déontologique ; ateliers et webinaires sur les RPS et la santé mentale...) ?
- d. Comment aider les collectivités face aux enjeux contradictoires de l'administration numérique (sobriété / IA, sécurité / accessibilité)...

En réponse à Jean-Virgile CRANCE, Jean-Michel PAVIOT précise que les élus ont le choix de gestion des services publics et que des accompagnements sont nécessaires quand il y a passage du secteur public à privé ou inversement. Jean-Virgile CRANCE souligne que l'accompagnement du CDG constitue une valeur ajoutée importante qui rassure les collectivités. La Présidente précise que le CDG devra avoir la capacité d'accompagner, notamment les syndicats de musique qui rencontrent actuellement des difficultés.

Laurence ROUX fait part de son approche départementale et révèle que, du fait de la complexité de la gestion RH, une délégation est souvent mise en place, notamment dans les domaines de l'enfance et des centres de loisirs. Par crainte du transfert de compétences vers les EPCI, la mutualisation à quelques communes est recherchée, avec la conviction que l'action collective constitue une force.

La Présidente souligne qu'il a été judicieux de créer l'unité juridique au sein du CDG. Elle évoque également la convention tripartite mise en place avec Rennes Métropole pour autoriser la gestion partagée de la compétence relative aux repas de la cantine scolaire entre les communes de Chavagne et Le Rheu.

Murielle DOUTÉ-BOUTON se dit pleinement en accord avec l'importance de la mutualisation. Il ne faut pas considérer la délégation de services publics comme une solution unique, mais plutôt promouvoir la mutualisation, identifier des territoires d'expérimentation et veiller à la maîtrise des dépenses. Elle évoque la nécessité de poursuivre les travaux engagés autour du numérique, l'IA et les ateliers organisés au CDG.

Jean-Luc BEAUDOIN alerte sur les dérives constatées, par exemple dans sa commune où les transferts de compétences aux intercommunalités réduisent le périmètre des missions du maire à la gestion des problèmes de voisinage. Il souligne que cela peut rendre la fonction moins attractive. Du fait de leur connaissance du patrimoine, les agents sont plus réactifs, ce qui justifie la pertinence du maintien d'une régie municipale.

Sébastien ANDRÉ partage cet avis. Le pire serait de ne pas contrôler les délégations de services publics et leurs coûts. Laurence ROUX rapporte qu'un bureau d'études a indiqué qu'une délégation de services publics coûtait moins cher qu'une gestion en régie. Il serait intéressant de savoir sur quelle base se fonde ce constat. Dans sa commune, la Présidente informe qu'une économie de 100 000 € a été générée en passant de la délégation de services publics à la régie pour l'ALSH. Un regroupement de communes peut entraîner des frais annexes, mais cela reste plus intéressant que la délégation de services publics. Catherine ROUX précise que dans sa commune, après une année de prestation extérieure pour la cantine, la gestion est revenue en régie.



**Les membres du Conseil d'Administration ont débattu sur les enjeux RH des collectivités lors du prochain mandat et sur le rôle du CDG afin de lancer la réflexion sur le prochain CPOM.**

# LES DÉLIBÉRATIONS

## A. Collectivités et établissements publics adhérents : convention d'adhésion

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'après plus de 40 années d'existence, la Fonction Publique Territoriale s'est installée dans le paysage, mais elle a besoin **d'avancer groupée dans un contexte d'incertitudes grandissantes**. Le décrochage face au secteur privé, le manque de vision RH de l'État (particulièrement pour la FPT) et les restrictions financières imposées aux collectivités atténuent les marges d'autonomie de gestion issues de la loi de transformation du 6 août 2019.

Dans ce contexte d'incertitudes et de raréfaction des ressources, la concurrence entre structures publiques serait une réponse inadaptée. Les collectivités territoriales disposent toujours d'atouts importants et de capacités d'actions collectives. Les synergies sont ainsi plus que jamais nécessaires :

- **Le renversement du marché de l'emploi** confère des capacités de négociation aux candidats et agents des nombreux métiers en tension (*cuisiniers, agents de maintenance, acheteurs, urbanistes, policiers, professionnels de santé, informaticiens, gestionnaires carrière-paie...*).
- **L'exigence de transparence** des administrés et les réseaux sociaux facilitent les comparaisons entre les conditions de travail des collectivités d'un même bassin d'emploi. La mobilité des personnels a fortement augmenté ces dernières années.
- **Les contraintes financières** restreignent considérablement les possibilités d'abonder les rémunérations, alors même que le développement des contrats est inflationniste par nature.
- **Le vieillissement des effectifs** continue de peser sur la longueur et la gravité des arrêts maladie, alors que les collectivités comme les agents ont besoin de sécuriser leurs budgets. L'enjeu d'assurabilité de la couverture sociale devient crucial. Les démarches collectives sont susceptibles de lisser les risques et de modérer les tarifs à condition de parvenir à diminuer effectivement l'absentéisme.

Il importe donc de **coordonner les politiques RH** (rajeunissement, fidélisation, prévention de l'usure professionnelle et des conflits) comme les autres démarches locales d'intérêt général et stratégique (gestion du foncier, approches des mobilités, nouvelles technologies...).

**En Bretagne en général, et en Ille-et-Vilaine en particulier, les élus cultivent la solidarité entre les territoires et les démarches de mutualisation entre les administrations.** Structures de coopération et d'économies d'échelle, les intercommunalités et les CDG y sont notoirement dynamiques :

- L'introduction d'un socle commun de compétences par la loi du 12 mars 2012 a facilité la convergence de l'ensemble des collectivités d'Ille-et-Vilaine vers le CDG 35, soit par affiliation, soit par adhésion. Depuis 2014, toutes les collectivités sont membres de l'institution et les plus grandes d'entre elles disposent de représentants à son Conseil d'Administration.
- Depuis 2020, plusieurs démarches comme la Commission de coordination des employeurs territoriaux, les évolutions de la protection sociale, la marque employeur régionale DEN.bzh et le projet Compétences FPT 35 ont favorisé des rapprochements entre les grandes collectivités (élus et services RH), et les responsables (élus et cadres) du CDG 35. Cela s'est concrétisé avec le dispositif de préparation au métier d'assistant comptable, pensé et déployé en co-construction.
- Une telle **innovation est inspirante, dans la méthode, comme sur le fond**, pour les prochaines années. Invités à davantage de mutualisation, les gestionnaires publics pourront renforcer leurs solidarités sous une bannière bretonne. À ce titre, les grandes collectivités contribuent déjà indirectement aux travaux de l'Observatoire régional de la FPT et à l'investissement DEN.bzh. S'y joindre explicitement est pertinent pour montrer à tous la cohésion du service public en Bretagne et en accroître l'efficacité collective....

Les conventions d'adhésion des collectivités adhérentes au CDG ont été renouvelées en 2020 et arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

La convention type proposée pour la période 2026-2032 s'inscrit dans la continuité des précédentes. Hormis les retouches portées à la représentation des collectivités au Conseil d'Administration du CDG 35 (affiliation de la Ville et du CCAS de Fougères), les ajustements portent principalement sur le panier de « missions socles » conforté par des mesures législatives et renforcé par des initiatives locales.

Les administrateurs sont invités à prendre connaissance du fascicule de réadhesion ainsi qu'à adopter la convention type d'adhésion et autoriser la Présidente à signer toutes les conventions à intervenir avec les différentes structures.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

**DÉCIDENT**

- d'adopter la convention-type portant adhésion des collectivités et établissements publics non affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine ;
- d'autoriser la Présidente à signer les conventions, susceptibles d'être adaptées aux spécificités de chaque structure, avec chaque collectivité et établissement public adhérent, à savoir
  - ✕ Conseil Régional de Bretagne ;
  - ✕ Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ;
  - ✕ Ville de Rennes ;
  - ✕ Ville de Saint-Malo ;
  - ✕ Rennes Métropole ;
  - ✕ Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine ;
  - ✕ Centre Communal d'Action Sociale de Rennes ;
  - ✕ Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Malo.

## B. Concours et examens professionnels 2024-2025 : bilan financier et détermination du coût des candidats admis

### 1. Concours d'attaché territorial 2024

Louis LE COZ, rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration que le concours d'attaché territorial, session 2024, a été organisé par le service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de Bretagne, des Pays de la Loire et de la Normandie.

Le jury de ce concours s'est réuni le 24 avril 2025 et a déclaré 352 candidats admis.

Éléments d'information sur le concours		
Géographie du concours		Collectivités et établissements publics de Bretagne
Nombre de :	• postes ouverts	352
	• candidats inscrits	4 516
	• candidats admis à concourir	4 104
	• présents aux épreuves écrites d'admissibilité	2 920
	• candidats admissibles	809
	• présents à l'épreuve d'admission (entretien avec le jury)	800
	• candidats déclarés admis	352

Éléments financiers sur le concours			
		<i>ESTIMATION : à l'ouverture du concours</i>	<i>DÉFINITIF : à l'issue de l'organisation du concours</i>
<b>Coût du concours</b>		530 154,00 €	557 518,90 €
<b>Candidats inscrits</b>	Nombre	4 000	4 516
	Coût par candidat	132,54 €	123,45 €
<b>Candidats admis</b>	Nombre		352
	Coût par candidat		1 583,86 €

## 2. Examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché principal, session 2025

Louis LE COZ, rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration que l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché principal, session 2025, a été organisé par le service Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'interrégion Grand-Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire).

Le jury de cet examen s'est réuni le 19 juin 2025 et a déclaré 159 candidats admis.

Éléments d'information sur l'examen professionnel		
Géographie de l'examen		Collectivités et établissements publics du Grand Ouest
Nombre de :	• candidats inscrits	721
	• candidats admis à concourir	703
	• candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	602
	• candidats déclarés admissibles	271
	• candidats présents à l'épreuve orale d'admission	268
	• candidats déclarés admis	159

Éléments financiers sur l'examen professionnel			
		<i>ESTIMATION : à l'ouverture de l'examen</i>	<i>DÉFINITIF : à l'issue de l'organisation de l'examen</i>
<b>Coût de l'examen</b>		110 229,60 €	107 309,76 €
<b>Candidats inscrits</b>	Nombre	800	721
	Coût par candidat	137,79 €	148,83 €
<b>Candidats admis</b>	Nombre		159
	Coût par candidat		674,90 €

### 3. Examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2025

Louis LE COZ, rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration que l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2025, a été organisé par le service Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de Bretagne.

Le jury de cet examen s'est réuni le 12 juin 2025 et a déclaré 246 candidats admis.

Éléments d'information sur l'examen professionnel		
Géographie de l'examen		Collectivités et établissements publics de Bretagne
Nombre de :	• candidats inscrits	381
	• candidats admis à concourir	363
	• candidats présents à l'épreuve écrite d'admission	339
	• candidats autorisés à passer l'épreuve orale	330
	• présents à l'épreuve orale d'admission	324
	• candidats déclarés admis	246

Éléments financiers sur l'examen professionnel			
		<i>ESTIMATION : à l'ouverture de l'examen</i>	<i>DÉFINITIF : à l'issue de l'organisation de l'examen</i>
Coût de l'examen		67 609,20 €	72 786,97 €
Candidats inscrits	Nombre	350	381
	Coût par candidat	193,17 €	191,04 €
Candidats admis	Nombre		246
	Coût par candidat		295,88 €

### 4. Examen professionnel d'accès par avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe, session 2025

Louis LE COZ, rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration que l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe, session 2025, a été organisé par le service Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'inter région Grand-Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire).

Le jury de cet examen s'est réuni le 30 avril 2025 et a déclaré 25 candidats admis.

Éléments d'information sur l'examen professionnel		
Géographie de l'examen		Collectivités et établissements publics du Grand Ouest
Nombre de :	• postes ouverts	/
	• candidats inscrits	46
	• candidats admis à concourir	45
	• candidats présents à l'épreuve écrite d'admission	39
	• candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission	36
	• candidats présents aux épreuves orales d'admission	34
	• candidats déclarés admis	25

Éléments financiers sur l'examen professionnel			
		<i>ESTIMATION : à l'ouverture de l'examen</i>	<i>DÉFINITIF : à l'issue de l'organisation de l'examen</i>
Coût de l'examen		33 249,98 €	28 123,22 €
Candidats inscrits	Nombre	90	46
	Coût par candidat	369,44 €	611,37 €
Candidats admis	Nombre		25
	Coût par candidat		1 124,93 €

##### 5. Examen professionnel d'accès par avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2025

Louis LE COZ, rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration que l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2025, a été organisé par le service Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'inter région Grand-Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire).

Le jury de cet examen s'est réuni le 24 avril 2025 et a déclaré 22 candidats admis.

Éléments d'information sur l'examen professionnel		
Géographie de l'examen		Collectivités et établissements publics du Grand Ouest
Nombre de :	• postes ouverts	/
	• candidats inscrits	54
	• candidats admis à concourir	52
	• candidats présents à l'épreuve écrite d'admission	43
	• candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission	40
	• candidats présents aux épreuves orales d'admission	40
	• candidats déclarés admis	22

Éléments financiers sur l'examen professionnel			
		<i>ESTIMATION : à l'ouverture de l'examen</i>	<i>DÉFINITIF : à l'issue de l'organisation de l'examen</i>
Coût de l'examen		34 827,98 €	29 740,96 €
Candidats inscrits	Nombre	90	54
	Coût par candidat	386,98 €	550,76 €
Candidats admis	Nombre		22
	Coût par candidat		1 351,86 €



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

#### ADOPTENT

- les bilans financiers et coûts des lauréats pour les concours et examens professionnels suivants :
  - concours d'attaché territorial 2024 (bilan financier : 557 518,90 € / coût du candidat admis : 1 583,86 €) ;
  - examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché principal, session 2025 (bilan financier : 107 309,76 € / coût du candidat admis : 674,90 €) ;
  - examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe 2025 (bilan financier : 72 786,97 € / coût du candidat admis : 295,88 €) ;
  - examen professionnel d'accès par avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe, session 2025 (bilan financier : 28 123,22 € / coût du candidat admis : 1 124,93 €) ;
  - examen professionnel d'accès par avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2025 (bilan financier : 29 740,96 € / coût du candidat admis : 1 351,86 €).

## C. Barème de rémunération des examinateurs, intervenants et membres des jurys de concours et d'examens professionnels

Louis LE COZ, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'en novembre 2016, les 14 Présidents du Grand-Ouest ont validé une proposition harmonisée de rémunération des examinateurs, intervenants et membres des jurys de concours et d'examens professionnels, sur la base de travaux réalisés au niveau national.

Le Conseil d'Administration a ainsi adopté, par délibération n° 16-81 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, une grille de rémunération harmonisée sur l'interrégion applicable à partir des opérations de 2017.

Ce barème de rémunération a, depuis cette date, été mis à jour par trois délibérations du Conseil d'Administration : celle n° 20-45 du 10 juin 2020 (revalorisation la participation financière des élèves sujets mineurs pour les opérations de la filière artistique), celle n° 23-42 du 30 mars 2023 (ajout des opérations de la filière sapeurs-pompiers professionnels) et celle n° 23-91 du 12 octobre 2023 (révision de la rémunération des surveillants et élèves sujets majeurs).

Il convient de faire une nouvelle mise à jour de ce barème afin d'y inclure la rémunération d'interprètes, lecteurs ou secrétaires, sollicités par le service, dans le cadre de la mise en œuvre d'un aménagement d'épreuves pour les candidats en situation de handicap. Leurs interventions étant plus nombreuses depuis quelques années, le service concours et examens du CDG 35, tenu d'engager ces intervenants, souhaite uniformiser et encadrer leur rémunération.

Ces derniers sont des vacataires, collaborateurs occasionnels du service public, recrutés pour accomplir une tâche précise, ponctuelle et limitée dans le temps, au même titre que les autres intervenants nécessaires au déroulement des opérations de concours et examens.

Par conséquent, dans la continuité des dernières modifications, il est proposé au Conseil d'Administration, à compter du 7 octobre 2025, de les rémunérer, après service fait, sur la base d'un taux horaire unique correspondant à l'heure pédagogique pour les opérations de catégorie A, soit 30.69 € de l'heure au 7 octobre 2025.

Enfin, il convient également de modifier la délibération n° 23-91 du 12 octobre 2023 portant sur la révision de la rémunération des surveillants et élèves sujets majeurs en remplaçant le terme « majeurs » par « plus de 16 ans » conformément à ce qui est stipulé dans l'annexe 1 (correction erreur matérielle).



Considérant qu'il convient de déterminer la base de rémunération des interprètes, lecteurs et secrétaires sollicités dans le cadre d'un accompagnement d'épreuves pour les candidats en situation de handicap, et de corriger la délibération n° 23-91 du 12 octobre 2023 portant sur la révision de la rémunération des surveillants et élèves sujets majeurs, **les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

#### DÉCIDENT

- d'adopter la rémunération à la vacation, après service fait, des interprètes, lecteurs et secrétaires, à compter du 7 octobre 2025, sur la base d'un taux horaire correspondant à l'heure pédagogique pour les opérations de catégorie A ;
- d'autoriser la mise à jour de l'annexe 1 de la délibération n° 16-81 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 susvisée concernant la rémunération des interprètes, lecteurs et secrétaires ;
- d'autoriser la modification de la délibération n° 23-91 du 12 octobre 2023 portant révision de la rémunération des surveillants et élèves sujets majeurs en remplaçant le terme « majeurs » par « de plus de 16 ans ».

## D. Mise à disposition de moyens humains, techniques et logistiques pour le concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisé par le SDIS 35 au titre de l'année 2026

Louis LE COZ, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine (SDIS 35) a fait appel au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour l'organisation des sessions 2018, 2021 et 2023 des concours de catégorie C de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.

Fort de cette expérience, le SDIS 35 a souhaité poursuivre son partenariat avec le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour l'ouverture du concours interne de catégorie C de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026.

Pour information, 217 postes sont ouverts par le SDIS 35 pour la zone de défense et de sécurité Ouest qui comprend les régions de Bretagne, Pays de la Loire, Normandie et Centre-Val de Loire (20 départements).

Zones de défense et de sécurité métropolitaines

Nom	Siège	Ressort territorial	Préfet de zone
Paris	Paris	Île-de-France	Préfet de police de Paris
Nord	Lille	Hauts-de-France	Préfet des Hauts-de-France, préfet du Nord
Ouest	Rennes	Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie, Pays de la Loire	Préfet de Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine
Sud-Ouest	Bordeaux	Nouvelle-Aquitaine	Préfet de Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde
Sud	Marseille	Corse, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur	Préfet de Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône
Sud-Est	Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes	Préfet d'Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône
Est	Strasbourg	Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté	Préfet du Grand Est, préfet du Bas-Rhin



Il convient de rappeler qu'en l'état actuel de la réglementation, le SDIS 35 ne peut pas déléguer par convention l'organisation de ses opérations de concours au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

En effet, conformément à l'article 9 du décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, les SDIS organisent les concours et examens de catégorie C. Ainsi, c'est le Président du Conseil d'Administration du SDIS 35 qui ouvre par arrêté les concours ou examens professionnels, qui fixe par arrêté les listes des candidats admis à concourir et désigne les membres des jurys ainsi que leurs présidents. À l'issue des épreuves, il établit les listes d'aptitude.

Dans cette perspective, le SDIS 35 a à nouveau sollicité l'aide du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine dans le cadre d'une prestation de service afin que ce dernier lui mette à disposition des moyens humains, techniques, juridiques et logistiques pour l'organisation de ce concours interne organisé pour la première fois par le SDIS 35.

Il s'inscrit dans un calendrier national défini comme suit :

- Ouverture des inscriptions : 9 septembre 2025
- Clôture des inscriptions : 23 octobre 2025
- Épreuves écrites d'admissibilité : 19 mars 2026

La convention annexée pour information au présent rapport reprend les mêmes dispositions que celles proposées et validées pour les précédentes sessions des concours de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.

À noter que, conformément à la réglementation très stricte en matière d'organisation d'opérations, ce concours a été ouvert par arrêté du 1<sup>er</sup> juillet dernier du Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine afin de respecter les délais de publicité requis (2 mois entre la publication de l'arrêté d'ouverture et la date de clôture des inscriptions).



**Les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

#### DÉCIDENT

- **d'adopter la convention de mise à disposition de moyens humains, techniques et logistiques par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour l'organisation, par le SDIS 35, du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026 ;**
- **de valider le montant total prévisionnel de la prestation de 152 442.64 € établi sur la base de 800 inscrits pour 217 postes, selon les montants et le calendrier suivants :**
  - Une 1<sup>ère</sup> avance forfaitaire en janvier 2026, représentant le tiers arrondi du budget prévisionnel, à savoir 50 814,00 € ;
  - Une 2<sup>ème</sup> avance forfaitaire en mai 2026, représentant le tiers arrondi du budget prévisionnel, à savoir 50 814,00 € ;
  - Le solde restant courant octobre/novembre 2026.

Les opérations seront affectées au budget de l'exercice 2026.

## E. Autorisation d'ester en justice : concours de Capitaine des Sapeurs-Pompiers Professionnels 2026

Afin de tenir compte des demandes exprimées quant au périmètre géographique d'organisation des épreuves du concours de Capitaine de SPP 2026,

Et compte tenu de la nécessité d'adapter en conséquence l'arrêté d'ouverture du concours de Capitaine des Sapeurs-Pompiers Professionnels 2026,

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration qu'il convient de lui donner délégation pour représenter le CDG en justice dans l'hypothèse d'un recours contentieux relatif à cette opération.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

#### DÉCIDENT

- de donner délégation à madame la Présidente pour représenter le CDG 35 en justice (article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 stipulant que le Président représente l'institution en justice) dans l'hypothèse d'un recours contentieux dans le cadre de cette procédure ;
- de prendre en charge les frais de procédure éventuels et autres charges liées à ce contentieux au titre du budget principal.

## F. Marchés publics et groupement de commandes

### 1. Marché public relatif à la fourniture de titres restaurant dématérialisés pour le personnel du CDG 35 et prestations associées

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le CDG 35 distribue des titres restaurants à son personnel. Le titre de restauration est considéré comme un titre de paiement servant à régler une partie du repas et comme le moyen de répondre aux obligations législatives et règlementaires par une participation de l'employeur au déjeuner de ses agents pendant leurs jours de travail.

Le marché actuel se terminant le 31 décembre 2025, une nouvelle procédure de mise en concurrence ayant pour objet la « Fourniture de titres restaurant dématérialisés pour le personnel du CDG 35 et prestations associées » a été lancée.

Cette procédure présente les caractéristiques suivantes :

- Type de procédure : Appel d'offre ouvert ; accord-cadre à bons de commande ;
- Durée de l'accord-cadre : 1 an reconductible 3 fois ;
- Montant maximum annuel : 250 000€ HT, soit un maximum de 1 000 000 € HT pour la durée totale de l'accord cadre.

À la suite de cette mise en concurrence, quatre plis ont été reçus des sociétés « UP », « EDENRED », « CONTACT » et « SWILE ».



Au vu du procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est déroulée le jeudi 2 octobre 2025, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

#### AUTORISENT

- la Présidente à signer le marché avec l'entreprise SWILE, ainsi que tous documents utiles à son exécution et à sa gestion.

### 2. Marché public relatif à la fourniture de titres de transport et prestations de réservation d'hébergement pour le compte du CDG 35

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que les élus, agents du CDG 35 ainsi que les intervenants du service Concours-Examens sont amenés à se déplacer pour prendre part à des réunions, séminaires, colloques, épreuves ou formations professionnelles. Dans le cadre de leurs missions, les déplacements professionnels et l'hébergement sont pris en charge par le CDG 35.

Une procédure de mise en concurrence ayant pour objet la « Fourniture de titres de transport et prestations de réservation d'hébergement pour le compte du CDG35 » a été lancée.

Cette procédure présente les caractéristiques suivantes :

- **Type de procédure** : Appel d'offre ouvert ; accord-cadre à bons de commande
- **Durée de l'accord-cadre** : 1 an reconductible 3 fois ;
- **Montant maximum annuel** : 130 000€ HT, soit un maximum de 520 000 € HT pour la durée totale de l'accord cadre.

À la suite de cette mise en concurrence, deux plis ont été reçus des sociétés « TRAVEL PLANET France » et « Voyages C. MATHEZ ».

En réponse à Aude de la VERGNE, Chantal PÉTARD-VOISIN indique qu'au-delà de 40 000 €, une mise en concurrence est obligatoire conformément à la réglementation. Ludivine LAUNAY mentionne que la commande des billets de train peut s'effectuer en régie. En revanche, pour la réservation des hôtels, il est nécessaire de passer par une plateforme et de procéder à une mise en concurrence, car le seuil annuel est largement dépassé.

En réponse à Murielle DOUTÉ-BOUTON, Ludivine LAUNAY précise que le siège compte 130 agents, en plus de nombreux intervenants mobilisés pour les concours. L'utilisation de la plateforme, plutôt que d'outils comme Google Maps, est donc plus appropriée. De plus, le montant total dépasse les 40 000 €.

Jean-Virgile CRANCE indique que sur l'ensemble de l'année, la mise en concurrence peut apparaître biaisée. Bien que les dépenses engagées soient ponctuellement faibles, leur caractère répétitif impose le recours à un marché public.

Sébastien ANDRÉ précise que 80 % des dépenses d'hébergement sont imputables au service Concours.



Au vu du procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est déroulée le jeudi 2 octobre 2025, **les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Aude de la Vergne), par vote à main levée :

#### AUTORISENT

- **la Présidente à signer le marché avec la société Voyage C.MATHEZ, ainsi que tous documents utiles à son exécution et à sa gestion.**

### 3. Groupement de commandes relatif à la souscription de contrats d'assurances

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, par la délibération n° 24-80 du 28/11/2024, le Conseil d'Administration a validé la constitution d'un groupement de commandes, par voie de convention entre le CDG 22, le CDG 29, le CDG 35 et le CDG 56, ayant pour objet la souscription de contrats d'assurances. Le CDG 35 a été désigné coordonnateur de ce groupement.

De plus, par le marché N° FCS-2024-46, passé en procédure adaptée, le cabinet Risk Partenaires a été choisi pour assister le CDG35 pour cette procédure.

Les contrats actuels des différents CDG bretons se terminant le 31 décembre 2025, une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée.

Cette consultation est lancée sous forme de procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la commande publique. Le marché est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et comporte 5 lots :

- Lot n° 1 : Assurance responsabilité civile
- Lot n° 2 : Assurance protection fonctionnelle
- Lot n° 3 : Assurance protection juridique
- Lot n° 4 : Assurance automobile
- Lot n° 5 : Assurance des dommages aux biens

À la suite de cette mise en concurrence, trois plis ont été reçus des sociétés :

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5
Groupe K Ré - Solucia SPJ			X		
Groupe PNAS - AREAS DOMMAGES	X				
Groupe SEPMG EVENO LARCHER - MMA IARD	X				X
<b>Nombres d'offres reçues</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

Compte-tenu de l'absence des offres pour les lots 2 et 4, la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le jeudi 18 septembre 2025, a déclaré les lots 2 et 4 infructueux et a décidé de passer une consultation sans publicité ni mise en concurrence pour ces deux lots en application des articles L 2122-1 et R 2122-2 du Code de la commande publique.

Après analyse de la seule offre relative au lot 3 « Assurance Protection Juridique », l'AMO a proposé de déclarer sans suite le lot N°3 pour motif d'intérêt général lié à des considérations économiques.

Après analyse des offres relatives aux lots 1 et 5, l'AMO a proposé d'attribuer les différents lots, aux candidats ayant proposé l'offre la plus avantageuse pour le lot concerné, au vu des critères de sélection, comme suit :

Lot 1	Groupe PNAS (Intermédiaire) -AREAS DOMMAGES (Assureur)
Lot 5	Groupe SEPMG EVENO LARCHER (Intermédiaire) - MMA IARD (Assureur)

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le jeudi 2 octobre 2025 et a attribué les lots 1 et 5 aux candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, comme ci-dessus. Concernant le lot N°3, la CAO a déclaré ce lot sans suite.

Au vu du procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 18 septembre 2025, il est proposé de prendre acte de l'infructuosité des lots 2 et 4 et de donner délégation à Madame la Présidente pour prendre la décision concernant l'attribution des marchés issus de la consultation sans publicité ni mise en concurrence et en conséquence autoriser Madame la Présidente à signer les marchés avec les assureurs concernés, ainsi que tous documents utiles à leur exécution et à leur gestion.



Au vu du procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres des 18 septembre et 2 octobre 2025, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

#### DÉCIDENT

- de prendre acte de la déclaration sans suite du lot N° 3 « Assurance Protection Juridique » et autoriser Madame la présidente à signer le courrier d'information du candidat ayant proposé une offre pour ce lot ;
- d'autoriser la Présidente à signer les marchés avec les candidats retenus pour les lots 1 et 5, ainsi que tous documents utiles à leur exécution et à leur gestion ;
- de donner délégation à madame la Présidente pour prendre la décision concernant l'attribution des marchés issus de la consultation sans publicité ni mise en concurrence pour les lots 2 et 4 et, en conséquence, autoriser madame la Présidente à signer les marchés avec les assureurs concernés, ainsi que tous documents utiles à leur exécution et à leur gestion.

## G. Demande de remise gracieuse

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que l'assistante sociale d'un ancien agent du CDG 35, en retraite pour invalidité et percevant une allocation de retour à l'emploi, l'a sollicitée le 6 juin 2025 d'une demande de remise gracieuse totale d'un trop perçu de 3 268,21 € de cette allocation de retour à l'emploi correspondant à 73 jours d'indemnisation supplémentaires.

L'intéressée se trouve dans une situation personnelle difficile (maladie chronique invalidante progressive) et une situation financière très précaire.

Bien que les sommes demandées soient dues et le remboursement de ce trop perçu justifié, Madame la Présidente propose aux membres d'accéder à la demande de remise gracieuse totale formulée par l'intéressée afin d'éviter d'aggraver sa situation financière et sociale.

Murielle DOUTE-BOUTON recommande d'ajouter le terme « à titre très exceptionnel » dans la délibération.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

### AUTORISENT

- Madame la Présidente à donner un avis favorable à la demande de recours gracieux pour la remise totale, à titre très exceptionnel, de l'indu concernant cet agent.

## H. Création d'une vacation "accompagnement parcours professionnel"

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'administration que ce dernier avait validé lors de l'adoption du budget primitif 2025 le recrutement d'un conseiller parcours professionnels (cat. A) pour répondre aux besoins d'accompagnements individuels en bilan de compétences et à la croissance du conseil en évolution professionnelle. La conseillère parcours professionnels recrutée dans ce cadre a démissionné en mai dernier. Malgré plusieurs recherches, le poste n'a pu être pourvu. Cette situation fragilise la continuité de l'activité et ne permet pas de répondre aux sollicitations des collectivités.

Dans ce contexte, il est proposé de recourir à des vacataires afin d'assurer des accompagnements ponctuels sur cette mission. Ce mode de recrutement permettra de solliciter des intervenants ponctuels et qualifiés et d'ajuster la charge de travail aux besoins réels des collectivités.

Il est proposé de rémunérer les intervenants sollicités à un taux horaire de 25.50€ bruts, pour le temps de travail relatif à l'accompagnement des agents et à sa préparation. Conformément à la réglementation, les frais de déplacement ne seront pris en charge que si l'agent vacataire effectue une mission en dehors de son lieu d'affectation (siège du CDG 35) et sur autorisation préalable de son responsable hiérarchique. Les frais de transport en commun, s'il y en a, pourront être remboursés dans les conditions réglementaires.

Pour l'année 2025, les vacations sollicitées seront financées dans la limite de l'enveloppe budgétaire déjà votée au titre du budget primitif 2025 et n'occasionneront pas de surcoût pour l'établissement.

Laurence ROUX demande si la création d'une vacation facilitera le recrutement. Sébastien ANDRÉ répond positivement.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

#### DÉCIDENT

- d'autoriser le recours à des intervenants ponctuels pour la réalisation des bilans de compétences et bilans professionnels,
- de valider la création de la vacation "accompagnement parcours professionnel" au taux horaire de 25,50 € bruts,
- de prendre en charge s'il y a lieu les frais de déplacements engagés par les vacataires recrutés conformément à la réglementation.

## I. Adhésion à la convention de participation risque santé proposée par le CDG 35

Jean-Pierre SAVIGNAC, rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration que le CDG35 souhaite adhérer pour le compte de ses propres agents à la convention de participation risque santé souscrite auprès de MUTAME et PLUS qui est proposée aux collectivités breilliennes.

Le Comité Social Territorial du 22 septembre 2025 a été saisi en ce sens pour une adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec participation forfaitaire mensuelle de 17 € pour les agents qui adhéreront aux offres proposées par MUTAME et PLUS.



Les membres du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance de l'avis du CST et après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

#### DÉCIDENT

- d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le CDG auprès de MUTAME et PLUS pour le risque « Santé », à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé » ;
- de fixer un niveau de participation forfaitaire brute mensuelle à 17 € par agent ;
- d'autoriser l'autorité territoriale à effectuer tout acte découlant de cette adhésion ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## J. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires : abrogation de la délibération n° 2013-77 et nouvelle délibération

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que dans le cadre du contrôle de gestion du CDG 35, la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a demandé à ce que la délibération n° 2013-77 relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires soit précisée (liste des emplois concernés, nature et conditions d'attribution et taux moyen des indemnités).

Une nouvelle délibération est donc proposée au Conseil d'Administration pour répondre à cette préconisation. Les précisions apportées correspondent aux règles actuelles de fonctionnement de l'établissement dans ce domaine. Cette délibération est applicable aux agents intérimaires et du siège. Elle sera annexée au règlement intérieur et au règlement relatif au temps de travail du siège.

L'avis du Comité Social Territorial a été sollicité.

Le règlement relatif au temps de travail fera l'objet d'une actualisation visant à intégrer ces éléments.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

**DÉCIDENT**

- d'abroger la délibération n° 2013-77 du 28 novembre 2013 relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.
- d'adopter la nouvelle délibération pour l'octroi d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires à compter du 2 octobre 2025.

## K. Cession d'un véhicule

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que le véhicule listé ci-dessous doit être cédé :

N° inventaire	Fournisseur	Désignation	Date mandat	Valeur de l'acquisition	Valeur nette comptable
09.03.0645.013	UGAP	Véhicule Peugeot 308 immatriculé 89 BEA 35	26/03/2009	16 490.00 €	0 €

Ce véhicule a été confié à la société Ouest Enchères Publiques pour une mise en vente aux enchères. À l'issue de cette vente, le montant de la cession est arrêté à 510,00 €.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

**AUTORISENT**

- la cession du véhicule pour la valeur globale de 510,00 € ;
- la sortie de ce bien de l'actif de l'établissement.

## L. Partenariat hors convention générale missions facultatives GIP SIAO 35 et GIP Manoli

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'administration que l'accès à certaines des missions facultatives du Service Mobilité Emploi Compétences peut être élargi à d'autres établissements que ceux éligibles à la convention générale d'utilisation des services.

Un partenariat avec des établissements à vocation d'utilité publique et/ou d'intérêt général peut en effet être créé si leurs besoins le justifient.

C'est dans ce contexte que deux Groupements d'Intérêt Public (GIP) sollicitent la possibilité de recours à la mise à disposition de personnel en mission temporaire.

## 1. Le GIP « SIAO 35 » (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation d'Ille et Vilaine)

Ses missions d'État sont les suivantes :

- Faciliter l'orientation des publics vulnérables pour un accès aux diverses solutions de logement, en mobilisant tous les leviers d'accompagnement en tenant compte des dispositifs préexistants sur chacun des territoires breilliens ;
- Assurer la régulation des places financées par l'État dans le cadre de la politique du « logement d'abord », en articulation avec les politiques menées par les collectivités locales compétentes en matière de logement ;
- Garantir la coordination des acteurs locaux aux fins de suivre la progression du parcours des bénéficiaires ;
- Mettre en œuvre un observatoire en vue d'identifier les besoins pour renforcer l'offre de services ;
- Favoriser la coopération entre les acteurs intervenant en faveur de l'accès au logement des publics vulnérables.

Ce GIP, créé juridiquement le 1<sup>er</sup> novembre 2024, est composé de membres fondateurs et de personnes qualifiées. Il est doté d'une Assemblée Générale et d'un Conseil d'Administration de 23 membres et d'autant de suppléants désignés pour un mandat de 3 ans renouvelable et de 30 à 40 collaborateurs répartis entre le siège et les antennes.

Une convention particulière définit les modalités de mise en œuvre de ce partenariat avec le service Mobilité-Emploi-Compétences du CDG 35.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

**AUTORISENT**

- le partenariat avec le GIP « SIAO 35 » ;
- la Présidente à signer la convention.

## 2. Le GIP « L'atelier Manoli, musée et jardin de sculptures »

L'objet de l'« Association des amis du Musée-Jardin Pierre Manoli », dont la famille Manoli est membre, est d'assurer, dans le cadre d'un partenariat entre différents acteurs publics :

- La conservation des œuvres ;
- Le développement, la gestion et la promotion de l'Atelier pour en faire un acteur culturel structurant du territoire.

Le GIP exerce son activité au niveau régional. Créé en décembre 2017, il est composé des membres du Département d'Ille-et-Vilaine, de la Communauté de communes de la Côte d'Emeraude, de la commune de La Richardais et de l'Association des amis du Musée-Jardin Pierre Manoli basée à la Richardais.

Le Président du GIP sollicite le CDG 35 pour l'affectation d'un assistant administratif et financier afin d'assurer la continuité de fonctionnement de l'établissement, actuellement fermé en raison notamment de l'absence des 2 agents employés pour raison de santé.

Une convention particulière définit les modalités de mise en œuvre de ce partenariat avec le service Mobilité-Emploi-Compétences ainsi qu'avec le service Statuts-Rémunération puisque les paies de l'établissement sont réalisées par le CDG 35.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

**AUTORISENT**

- le partenariat avec le GIP « L'atelier Manoli, musée et jardin de sculptures » ;
- la Présidente à signer la convention.

## M. Déplacement au Congrès des Maires : mandat spécial

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, précise aux membres du Conseil d'Administration qu'au vu du déplacement à venir au Congrès des Maires qui se tiendra à Paris du 18 au 20 novembre 2025, il convient de prendre une délibération concernant le remboursement des frais d'hébergement et de repas à l'occasion de déplacements hors du département d'Ille-et-Vilaine.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités, par le biais d'un mandat spécial, à autoriser la prise en charge des frais afférant à ce déplacement pour :

- la Présidente Chantal PÉTARD-VOISIN,
- Sébastien ANDRÉ, Directeur Général des Services.



**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :**

**AUTORISENT**

**par le biais d'un mandat spécial, la prise en charge des frais afférant au Congrès des Maires du 18 au 20 novembre 2025, pour :**

- la Présidente Chantal PÉTARD-VOISIN,
- Sébastien ANDRÉ, Directeur Général des Services.

---

# LES ACTUALITÉS DU CDG 35

---

## A. Publications et focus

Parutions depuis le dernier Conseil d'Administration

DATE	INTITULÉ
8 juillet 2025	Expérimentation sur l'inclusion des personnes handicapées
18 juillet 2025	Campagne d'inscription Prémicol automne
18 juillet 2025	Le bilan parcours professionnel collectif
30 juillet 2025	Comptabilité : une solution concrète pour vos besoins de recrutement
28 août 2025	Ateliers du management 2025-2026 : la reconnaissance au travail
3 septembre 2025	Enquête RSU 2024 : Avez-vous rempli votre rapport ?
5 septembre 2025	PSC risque santé
17 septembre 2025	Une assistante sociale rejoint le service Santé au travail

# LE CALENDRIER DES RÉUNIONS

## A. Bureau et Conseil d'Administration

Bureau	Conseil d'Administration
<i>Mardi 21 janvier 2025</i>	<i>Jeudi 6 février 2025</i>
<i>Mercredi 19 mars 2025</i>	<i>Jeudi 3 avril 2025</i>
<i>Jeudi 19 juin 2025</i>	<i>Jeudi 3 juillet 2025</i>
<i>Jeudi 18 septembre 2025</i>	<i>Jeudi 2 octobre 2025</i>
<i>Jeudi 13 novembre 2025</i>	<i>Jeudi 27 novembre 2025</i>

### Commission des Employeurs Territoriaux

*Mardi 18 mars 2025 à Saint-Aubin-du-Cormier*

*Mardi 30 septembre 2025 à Saint-Malo (annulée)*

## B. Commissions Paritaires : CAP - CCP

Commission Administrative Paritaire	Commission Consultative Paritaire
<i>Mardi 28 janvier 2025 (matin)</i>	
<i>Mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 (matin)</i>	<i>Mardi 1<sup>er</sup> avril 2025</i>
<i>Mercredi 11 juin 2025 (catégorie B)</i>	
<i>Jeudi 12 juin 2025 (catégories A et C)</i>	<i>Mardi 17 juin 2025</i>
<i>Mardi 23 septembre 2025 (matin)</i>	<i>Mardi 23 septembre 2025</i>
<i>Mardi 2 décembre 2025 (matin)</i>	<i>Mardi 2 décembre 2025</i>

## C. Comité Social Territorial départemental

Comité Social Territorial
<i>Jeudi 20 février 2025</i>
<i>Mardi 29 avril 2025</i>
<i>Jeudi 26 juin 2025</i>
<i>Jeudi 11 septembre 2025</i>
<i>Jeudi 23 octobre 2025</i>
<i>Jeudi 11 décembre 2025</i>

## D. Conseil Médical

Conseil Médical formation plénière - collectivités affiliées -
<i>Jeudi 9 janvier 2025</i>
<i>Jeudi 6 mars 2025</i>
<i>Jeudi 15 mai 2025</i>
<i>Jeudi 3 juillet 2025</i>
<i>Jeudi 9 octobre 2025</i>
<i>Jeudi 11 décembre 2025</i>

## E. Autres rencontres

- **Instance du Personnel :**
  - *Mardi 22 avril 2025*
  - *Mardi 14 octobre 2025*

Les membres du Conseil d'Administration visionnent la vidéo de présentation du nouveau site du CDG 35.  
La Présidente remercie le service communication pour son engagement dans la mise en œuvre de ce nouveau site.

L'ordre du jour étant épuisé, Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, clôt la séance à 12 H 15.

Le Secrétaire de Séance



Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente,



Chantal PÉTARD-VOISIN

---

# ANNEXES

---